

# Règlement du Concours relooking chambre avec E. Rivassoux

## Article 1- Organisation

La société Civad Blancheporte S.A.S. 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing organise en France Métropolitaine, du 27 août au 30 septembre 2025 un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Concours Relooking chambre" dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien GOBERT, Commissaire de Justice à Roubaix, associé de la S.E.L.A.R.L. Gobert, Plassy-Szypula, dépositaire du règlement complet de ce concours.

## Article 2- Participation

Toute participation au Concours Relooking chambre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Cette opération est ouverte à toutes les personnes majeures domiciliées en France métropolitaine ou en Belgique, souhaitant participer et pouvant se rendre disponibles et se déplacer chez Blancheporte le 03 novembre 2025 (prévoir d'être disponible aussi éventuellement la veille, le 2 novembre 2025), date de la Journée Exceptionnelle relooking chambre avec Emmanuelle Rivassoux, qui se déroulera en nos locaux de Tourcoing.

Cette opération n'est pas ouverte aux membres du personnel Blancheporte ni aux membres de leurs familles.

## Article 3- Modalités de participation

La participation s'effectue uniquement par voie électronique. Les inscriptions sont ouvertes du mercredi 27 août au mardi 30 septembre 2025 à minuit, à la fois sur l'application et les sites [blancheporte.fr](http://blancheporte.fr) et [blancheporte.be](http://blancheporte.be).

Aucune participation ne pourra être enregistrée par téléphone, par courrier, par e-mail ou sur les réseaux sociaux.

Pour participer, il est nécessaire :

- D'adresser sa candidature avant le 30 septembre 2025 minuit en complétant le formulaire en ligne ;
- De répondre aux questions sur ce qui vous motive à changer la décoration de votre chambre, la date de votre dernier changement, votre style et vous présenter brièvement (qualités, passions, lectures).
- De joindre une photo de chacun des 4 murs de la chambre que vous souhaitez relooker, soit 4 photos au total (poids maximum autorisé : 5 Mo).

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du concours sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination de la candidature.

La participante s'engage à se rendre disponible et se déplacer chez Blancheporte la journée complète du 3 novembre 2025 (la Journée Exceptionnelle) et à arriver la veille, le 2 novembre, si nécessaire, en fonction du trajet à effectuer par la participante pour venir chez Blancheporte. En cas de non-disponibilité, Blancheporte se réserve le droit de sélectionner une autre participante.

La participante s'engage également à être joignable par téléphone avant la Journée Exceptionnelle du 3 novembre, pour échanger avec Emmanuelle Rivassoux sur le projet de relooking de la chambre.

#### Article 4 - Dotation

La gagnante bénéficiera :

- D'une Journée Exceptionnelle en compagnie d'Emmanuelle Rivassoux qui lui délivrera ses conseils déco pour relooker sa chambre. Cette Journée Exceptionnelle le 3 novembre 2025 se déroulera dans nos locaux de Tourcoing.

A cette occasion, des prises de vues et des vidéos en la compagnie d'Emmanuelle Rivassoux seront réalisées par un photographe professionnel, vidéaste. Un coiffeur-maquilleur préparera la gagnante avant les prises de vues.

- Les articles linge de maison et petits accessoires proposés par Blancheporte (hors articles de literie éventuellement présentés) et sélectionnés par Emmanuelle Rivassoux lors de cette Journée Exceptionnelle ;
- D'un bon d'achat de 500 euros valable dans une enseigne de bricolage pour l'achat de peinture afin de repeindre la chambre choisie ;
- De la présentation de la journée sur le blog du site Blancheporte ;
- De la mise en ligne de photos et vidéos, courant novembre 2025 sur les sites Blancheporte.fr et Blancheporte.be et sur les réseaux sociaux ;

Blancheporte réserve et prend à sa charge :

- les frais de transport du lieu de résidence jusque chez Blancheporte à Tourcoing, selon le mode de transport choisi d'un commun accord, en train, avion ou en remboursant les frais kilométriques engagés ;
- les frais d'hébergement pour la nuit du 02 au 03 novembre 2025 (si nécessaire).

Les articles offerts ne peuvent donner lieu de la part de la gagnante à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre article de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Ces articles ne pouvant être ni cédés à titre onéreux ni gratuit. Blancheporte se réserve le droit de remplacer un article par un autre article de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité de l'article initialement prévu.

Blancheporte se réserve le droit de reporter la date de cette Journée Exceptionnelle pour raison exceptionnelle indépendante de sa volonté.

## Article 5 - Détermination de la Gagnante

Après la clôture de l'appel à candidatures, 1 personne sera désignée gagnante par un jury composé de membres du personnel Blancheporte.

Le choix se faisant sur base de critères subjectifs et non quantifiables, aucune contestation ne saurait être recevable.

La gagnante sera avertie par téléphone ou e-mail. À ce titre, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail sont obligatoires. Elle devra confirmer avant le 7 octobre qu'elle accepte de participer à la Journée Exceptionnelle. A défaut de réponse dans le délai, Blancheporte déterminera une autre gagnante.

Les participantes non sélectionnées ne seront pas informées individuellement, mais recevront une notification à l'adresse e-mail fournie lors de leur inscription, à partir du 15 octobre 2025.

Les résultats seront rendus publics sur le site Blancheporte.fr et Blancheporte.be à partir de mi-novembre.

## Article 6- Autorisations

En acceptant de participer à la Journée Exceptionnelle, la gagnante autorise, à titre gracieux, Blancheporte à publier son prénom, ville, ainsi que la reproduction et la diffusion des photos et des vidéos prises lors de la Journée Exceptionnelle du 3 novembre 2025, sur les sites de Blancheporte en France et en Belgique, dans certains de ses e-mails, sur ses catalogues et sur les pages officielles des réseaux sociaux sur lesquels Blancheporte est présente. Cette autorisation court pour une durée de 5 ans à compter de la première diffusion. Dans le cadre d'une rétrospective et avec l'accord de la gagnante, les photos pourront éventuellement être utilisées après cette durée de 5 ans.

La participante est informée que Blancheporte se réserve la possibilité de procéder à la vérification des informations communiquées lors de l'inscription et que toute indication fautive ou erronée entraînera systématiquement l'annulation de la participation.

## Article 7- Responsabilité

La participation au « Concours Relooking chambre » implique la connaissance des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et des risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Blancheporte ne saurait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances extérieures les y obligeaient, ce concours devait être modifié ou reporté.

## Article 8 – Force majeure

Blancheporte ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

## Article 9 – Données personnelles

Pour organiser ce Concours Relooking chambre, Blancheporte, responsable de traitement, collecte et traite les données à caractère personnel des participants.

Les informations à caractère personnel suivantes sont obligatoires et nécessaires à Blancheporte pour la prise en compte, la validation de la participation, la détermination de la gagnante et l'organisation de la Journée Exceptionnelle : Nom ; prénom ; E-mail ; téléphone ; adresse postale ; âge ;

Ces données pour la participation au Concours Relooking chambre 2025 seront conservées pendant 12 mois après la clôture du concours.

Les données personnelles de la gagnante (nom, prénom, photo, coordonnées) sont conservées pendant 5 ans.

Toute participante dispose d'un droit d'accès et peut également demander la rectification des données la concernant et, dans les conditions prévues par la loi, s'opposer à leur traitement. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à [dpo@blancheporte.fr](mailto:dpo@blancheporte.fr).

## Article 10 – Loi applicable et Règlement

Le présent concours est exclusivement soumis à la loi française.

Les éventuelles réclamations concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités doivent être adressées par courrier postal jusqu'à 30 jours après la clôture du Concours relooking chambre à Blancheporte – Service Clientèle – Relooking chambre 2025 - 59971 Tourcoing Cedex.

Il ne sera répondu à aucune demande par téléphone ou par e-mail.

Tout différend né à l'occasion du Concours Relooking chambre Blancheporte devra faire l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. Si le désaccord persiste, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

\*\*\*\*\*